



Accueil | Genève | Commission de contrôle – L'affaire de Mancy racontée par trois actrices centrales

Abo **Commission de contrôle**

L'affaire de Mancy racontée par trois actrices centrales

En novembre et décembre, la Commission de contrôle de gestion a reçu la mère d'un enfant du foyer, la conseillère d'État chargée du DIP et la directrice de l'OMP. Récit.



Marc Bretton

Publié: 09.02.2022, 16h01



Selon nos sources, la mère du petit Elias s'est dite frappée par l'absence de vision institutionnelle et de projet pédagogique du foyer.

LUCIEN FORTUNATI

Entre novembre et décembre, avant de décider de lancer une enquête, la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil a reçu trois des principales actrices en lien avec l'affaire de Mancy. Il s'agit de la mère d'un des enfants du foyer, le petit Elias, qui a alerté le Département dès 2019, de Sandra Capeder, la directrice de l'Office médico-pédagogique (OMP), responsable du foyer, et de la conseillère d'État Anne Emery-Torracinta.

Le point de vue de la mère

Qu'ont dit ces trois actrices de l'affaire aux quinze députés? Selon nos sources, la mère du petit Elias s'est dite frappée par l'absence de vision institutionnelle et de projet pédagogique du foyer. L'absence de structuration du temps des enfants, la vétusté des locaux, l'insuffisance de la formation du personnel aux problèmes spécifiques posés par l'autisme sont aussi relevés.

Abo **Maltraitance dans un foyer**

Mancy: le récit d'une incroyable gabegie

Abo **La justice entre en jeu**

Descente de police et interpellations au foyer de Mancy

Abo **Politique**

Le PLR veut enlever le dossier de Mancy à la cheffe du DIP, qui s'insurge

En octobre 2021, elle s'est exprimée dans la presse et l'explique: son fils avait été en danger de mort à la suite de blessures qu'il s'était infligées, certes, mais qui ont été ensuite mal soignées, avec pour conséquences une importante perte de poids et des hospitalisations à répétition. Devant la commission, cette mère déplore l'insuffisance de communication avec l'équipe. Si le personnel était dévoué et disponible, les informations pour suivre au plus près la situation de son enfant manquaient, empêchant de détecter les problèmes à temps.

Au terme de son intervention, cette mère, qui a reçu les excuses d'Anne Emery-Torracinta et de Sandra Capeder pour le traitement de son fils, évoque son «dégoût» et sa «rage» vis-à-vis d'une institution qu'elle accuse de pratiquer la loi du silence comme la mafia. Mais plus que le DIP, c'est l'OMP qui semble visé.

L'OMP s'explique

L'OMP est en cause, que dit sa directrice? Alors que le traitement de l'autisme requiert des outils pédagogiques, ils ont manqué, admet Sandra Capeder. Selon elle, l'origine des problèmes serait à trouver dans l'urgence ayant présidé à l'ouverture des locaux en 2018. Les négligences, les comportements inadaptés reflètent cette situation.

Quels comportements? Quelles négligences? Par exemple de laisser des enfants seuls trop longtemps, de ne pas assez s'assurer de leur hygiène, ni de leur alimentation. Dès l'alerte reçue en 2019, l'OMP serait pourtant intervenu. Mais sur la question des locaux. Car ce n'est qu'en 2020 que la directrice affirme avoir été informée des dysfonctionnements les plus graves.

Les députés tentent ensuite d'en savoir plus sur l'absence apparente de contrôles. Selon la directrice, le problème est le suivant: le foyer était rattaché au sein de l'OMP à un service dépourvu de moyens de contrôles effectifs. Il n'y a donc pas eu de surveillance hiérarchique exercée sur le foyer, comme dans les autres services.

Le point de la magistrate

L'audition d'Anne Emery-Torracinta, accompagnée par sa secrétaire générale Paola Marchesini, met l'accent sur un point crucial du dossier, les dates, qui correspondent en gros à ce qu'on sait par ailleurs, et, plus intéressant, distribue les mauvais points.

Les dates: la première alerte concernant un enfant en difficulté remonterait à juin 2019 et provient de la direction de l'OMP. La deuxième est celle de la mère d'Elias, le 25 juillet, qui met en avant la problématique des locaux. Selon la magistrate, les renseignements médicaux pris par la suite auprès des HUG sur Elias ne sont pas alarmistes. En substance, s'il y a un problème, il tourne autour de cas particuliers.

Mai 2020, nouveau contact de la mère d'Elias avec la directrice de l'OMP et le DIP pour dire que la situation empire...

Les problèmes révélés par l'enquête

Une enquête est lancée. Cette fois les problèmes sont identifiés. Où est le projet institutionnel? Un plan d'accompagnement est mis en place. En juin 2020, le directeur du foyer démissionne. Il sera remplacé en novembre. En janvier 2021, une lettre anonyme arrive au secrétariat général du DIP, à l'Inspection du travail et au Groupe de confiance. Elle s'en prend à la nouvelle directrice du foyer. Un audit est lancé. Rendu le 29 mars, il fait état d'éléments graves, comme l'attitude maltraitante d'un infirmier observée entre le printemps et l'été 2020.

Interrogées durant l'audit, précise Paola Marchesini, plusieurs personnes ont évoqué la situation «triste, explosive et compliquée» au sein du foyer dans laquelle «elles ont connu des impasses et des violences». Un nouvel audit sur la situation organisationnelle est demandé et rendu à la fin de l'été 2021. Dans la foulée, la directrice entrée en fonction en 2020 est remerciée.

Voilà pour les dates. Qu'en pense Anne Emery-Torracinta? Elle estime que la direction de l'OMP n'a pas compris que le problème dépassait le cas d'un enfant avant mai 2020. Par ailleurs, les remontées successives de l'OMP au sommet du DIP ont été trop rassurantes, alors que les maltraitances connues au sein de l'OMP étaient minimisées à différents niveaux hiérarchiques. Début décembre, le DIP annonce la suspension de la directrice de l'OMP.

La défense de Sandra Capeder réagit

Que dit l'intéressée des déclarations de la magistrate? «Notre cliente a toujours informé sa hiérarchie avec célérité et diligence quant aux maltraitances détectées au foyer de Mancy, soulignent ses avocats, Mes Stéphanie Fuld et Guglielmo Palumbo. Tout reproche à son encontre est injustifié et opportunément soulevé suite aux articles de presse parus en fin d'année dernière. Si des réassurances ont été données, ce n'est certainement pas le fait de Sandra Capeder. Nous nous interrogeons sur les

informations effectivement transmises à la Conseillère d'État par la Secrétaire générale du DIP ».

Marc Bretton est journaliste à la Tribune de Genève. Il a travaillé au sein de la rubrique nationale et suit les questions politiques et économiques pour la rubrique genevoise depuis 2004. [Plus d'infos](#)
🐦 @BrettonMarc

Publié: 09.02.2022, 16h01

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)



Dernières nouvelles

Un condensé des grands titres qui font ou ont fait l'actualité.

E-Mail

THÈMES

DIP-Département de l'instruction publique

Handicap

Autisme

Maltraitance

Enfants

19 commentaires

ARTICLES EN RELATION

Abo **Motion urgente**

Une helpline pour protéger les enfants de Mancy

Dans l'attente des procédures en cours, la députée Verte Marjorie de Chastonay veut aider les professionnels à trouver des réponses à leurs questions en cas d'urgence.

08.02.2022



Abo **Politique**

Le PLR veut enlever le dossier de Mancy à la cheffe du DIP, qui s'insurge

Selon le parti, l'interpellation d'employés du DIP encore en poste au foyer de Mancy démontre qu'Anne Emery-Torracinta n'a pas «pris la mesure de la situation».

08.02.2022



Abo **La justice**

Descente interpellation de Mancy

Le Ministère public dossier des ma entre 2019 et institution qui autistes.

08.02.2022



La une

E-paper

Archives du journal

Impressum

CGV

Politique de confidentialité

Abonnements

Contact

Tous les Médias de Tamedia